



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Longueuil tenue le 11 avril 2023, à 19 h 04, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane, Longueuil, sous la présidence de Mme Reine Bombo-Allara.

Présences :

Catherine Fournier, mairesse
Marc-Antoine Azouz
Rolande Balma
Reine Bombo-Allara
Alvaro Cueto
Nathalie Delisle
Karl Ferraro

Geneviève Héon
Sylvain Joly
Sylvain Larocque
Carl Lévesque
Affine Lwalalika
Marjolaine Mercier
Jonathan Tabarah

Absences :

Lysa Bélaïcha
Jacques Lemire

Autres présences :

Sophie Deslauriers, directrice du greffe et greffière
Carole Leroux, chef du Service du greffe et assistante-greffière
Alexandre Parizeau, directeur général

1. OUVERTURE

CO-230411-1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Suspension de la séance

La présidente déclare la séance suspendue, il est 19 h 13.

Reprise de la séance

La présidente déclare la séance reprise, il est 19 h 15.

CO-230411-1.2**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Jonathan Tabarah, appuyé par Mme Marjolaine Mercier, d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout des points CO-230411-3.1 et CO-230411-3.2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230411-1.3**PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil et, durant laquelle, la greffière lit les questions des citoyens qui ont été reçues via le site Internet de la Ville, le cas échéant, pour la présente séance.

M. Gilles Leblanc dépose un document concernant le port du casque protecteur lors du patinage libre.

M. Jacques Morin et Mme Stéphanie Ferbidi déposent des documents concernant le développement de l'aéroport Montréal Saint-Hubert Longueuil.

CO-230411-1.4**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 21 MARS 2023 À 19 H 09**

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 mars 2023 à 19 h 09 tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230411-1.5**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION TENUE LE 23 MARS 2023 À 16 H 02 TENANT LIEU DU RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION LORS DE CETTE SÉANCE**

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 23 mars 2023 à 16 h 02, tenant lieu du rapport de la mairesse sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de cette séance.

2. ADMINISTRATION ET ORGANISATION

CO-230411-2.1**DÉPÔT DES RAPPORTS ANNUELS 2022 DES COMMISSIONS DU CONSEIL DE LA VILLE (SD-2023-0705)**

Il est procédé au dépôt des rapports annuels des commissions suivantes, pour l'année 2022 :

- 1° Commission de l'aménagement du territoire et de l'environnement;
- 2° Commission de la culture, des communications et du patrimoine;
- 3° Commission du développement social et des relations avec les citoyens;
- 4° Commission de l'éthique, de la gouvernance et de la démocratie;
- 5° Commission des finances, des infrastructures et des ressources humaines;
- 6° Commission de la mobilité durable (anciennement la Commission de la mobilité et de la circulation).

CO-230411-2.2**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE TENUE LE 29 NOVEMBRE 2022 (SD-2023-0714)**

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif sur le développement économique tenue le 29 novembre 2022.

CO-230411-2.3**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE TENUE LE 17 JANVIER 2023 (SD-2023-0605)**

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la réunion du Conseil local du patrimoine tenue le 17 janvier 2023.

CO-230411-2.4**MANDAT À LA COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS (SD-2023-0742)**

Il est proposé de donner le mandat décrit au document joint au sommaire décisionnel SD-2023-0742, à la Commission du développement social et des relations avec les citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230411-2.5**MANDATS À LA COMMISSION DE L'ÉTHIQUE, DE LA GOUVERNANCE ET DE LA DÉMOCRATIE (SD-2023-0958)**

Il est proposé de donner les mandats, décrits au document joint au sommaire décisionnel SD-2023-0958, à la Commission de l'éthique, de la gouvernance et de la démocratie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230411-2.6**ADHÉSION À LA COALITION DE CENTRAIDE DU GRAND-MONTRÉAL RASSEMBLANT LES ORGANISATIONS FACE AUX DÉFIS QUE REPRÉSENTE LA CRISE DU LOGEMENT SUR LES POPULATIONS (SD-2023-0650)**

Il est proposé d'adhérer à la Coalition des organisations proposée par Centraide du Grand Montréal afin de faire face aux défis que représente la crise du logement pour la population de la Ville de Longueuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. COMMUNICATIONS**CO-230411-3.1****ASSURABILITÉ DES IMMEUBLES DANS UN CONTEXTE DE CRISE CLIMATIQUE (SD-2023-1138)**

CONSIDÉRANT que la protection des immeubles est une responsabilité partagée entre le gouvernement du Québec, les municipalités et les propriétaires privés;

CONSIDÉRANT que le contexte actuel de crise climatique nécessite la mobilisation et l'intervention de toutes les parties prenantes;

CONSIDÉRANT que l'enjeu de l'assurabilité des propriétaires d'immeubles exposés aux risques d'inondations majeures dépasse l'échelle privée ou municipale;

CONSIDÉRANT qu'il est attendu que les phénomènes météorologiques comme les pluies diluviennes sont appelés à s'amplifier et à devenir plus fréquents dans les années à venir dû aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT que plusieurs territoires ont vécu dans les dernières années des épisodes de précipitations extrêmes et que de plus en plus de citoyennes et de citoyens sont conséquemment incapables d'obtenir une assurance suffisante et adéquate auprès des assureurs privés, ou font carrément face à un refus de couverture;

CONSIDÉRANT que les municipalités ne peuvent être tenues responsables des dommages causés par ces événements météorologiques imprévisibles et exceptionnels par leur intensité;

CONSIDÉRANT que la Ville de Longueuil est pleinement engagée vers la résilience climatique et qu'elle souhaite venir en aide aux propriétaires

vivant des inondations à répétition afin qu'ils puissent obtenir les outils et le soutien financier suffisant et adéquat;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Canada a annoncé dans son budget 2023-2024 une aide fédérale de 31,7 M\$ sur trois ans pour mettre en œuvre un programme d'assurance abordable contre les inondations afin d'offrir une protection pour les ménages exposés aux risques d'inondations majeures et qui peinent à accéder à une couverture d'assurance convenable;

CONSIDÉRANT que la Ville de Longueuil souhaite élargir la réflexion sur la couverture d'assurance des propriétaires d'immeubles dans un contexte de crise climatique.

Il est proposé par M. Jonathan Tabarah, appuyé par Mme Catherine Fournier, de demander à l'Union des municipalités du Québec, à la ministre des Affaires municipales du gouvernement du Québec et à la Fédération canadienne des municipalités de faire les représentations nécessaires auprès du gouvernement du Canada et des organismes compétents, dont le Bureau d'assurances du Canada, pour garantir l'assurabilité des immeubles dans un contexte de crise climatique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230411-3.2

MOTION D'INTENTION DE PARTENARIAT À LA DÉMARCHE DU FONDS PLANCHER (SD-2023-1140)

CONSIDÉRANT que la Ville de Longueuil vit une crise d'abordabilité en habitation, avec un taux d'inoccupation de logements locatifs à 1,2 % en 2021;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de favoriser le développement d'une offre résidentielle s'adressant à tous les segments socio-économiques de la population longueuilloise;

CONSIDÉRANT que les coûts de construction et le prix élevé des terrains restreignent la capacité à construire de nouveaux logements sociaux et abordables;

CONSIDÉRANT que depuis 2016, pour chaque nouveau logement social ou communautaire construit, vingt-sept logements abordables existants sont perdus dans la grande région de Montréal;

CONSIDÉRANT qu'un seuil de 20 % d'unités d'habitation hors marché spéculatif permettrait de rétablir l'abordabilité en habitation;

CONSIDÉRANT que les organismes sans but lucratif sont des acteurs incontournables au maintien de l'abordabilité des logements, étant donné leur mission sociale;

CONSIDÉRANT que les organismes sans but lucratif sont confrontés à plusieurs obstacles pour le financement de leurs projets d'acquisitions et de préservation du parc locatif abordable existant;

CONSIDÉRANT que la mutualisation des actifs du parc immobilier de ces organismes serait un levier financier important et efficace pour la préservation du parc locatif privé existant;

CONSIDÉRANT que le Fonds Plancher est une initiative innovante, menée par le Centre de transformation du logement communautaire, visant à mutualiser la capacité et changer l'échelle des interventions en création de logements communautaires au Québec;

CONSIDÉRANT que le conseil se prononcera sur les modalités concrètes de la participation de la Ville à la démarche du Fonds PLANCHER.

Il est proposé par Mme Marjolaine Mercier de s'engager à :

1° offrir son soutien à la démarche du Fonds PLANCHER et au projet de financement du logement communautaire qui en est issu;

2° se doter du droit de préemption et l'utiliser de sorte à faciliter la préservation des logements locatifs abordables existants;

3° explorer les meilleures modalités de contribution au Fonds PLANCHER;

4° inviter les divers ministères, agences et autres instances préoccupées par la question du logement et de son abordabilité à, eux-aussi, collaborer et soutenir la démarche du Fonds PLANCHER.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. FINANCES

CO-230411-4.1

DEMANDE À ZONE LOISIR MONTÉRÉGIE INC. D'UNE AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AU LOISIR DES PERSONNES HANDICAPÉES - VOLET SOUTIEN À L'ACCOMPAGNEMENT 2023-2024 (SD-2023-0782)

Il est proposé de demander à Zone Loisir Montérégie inc. une aide financière dans le cadre du *Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées - Volet soutien à l'accompagnement 2023-2024* pour la fourniture de services d'accompagnement auprès d'enfants à besoins particuliers dans les camps de jour estivaux et ceux des organismes partenaires durant l'été 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230411-4.2

AFFECTATION DU SURPLUS NON AFFECTÉ DE LA VILLE AFIN DE PRÉVOIR LES CRÉDITS REQUIS POUR LE NETTOYAGE DES BASSINS DES SITES DE DISPOSITION DES NEIGES USÉES MARIE-VICTORIN, ARMAND FRAPPIER ET DU TREMBLAY (SD-2023-0653)

Il est proposé d'affecter la somme de 515 000 \$ provenant du surplus non affecté de la Ville afin de prévoir les crédits requis pour le nettoyage des bassins des sites de disposition des neiges usées Marie-Victorin, Armand Frappier et Du Tremblay.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230411-4.3**AUTORISATION DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES MENTIONNÉS SUR LA LISTE DU 13 MARS 2023, PRÉPARÉE PAR LA DIRECTION DES FINANCES (SD-2023-0855)**

Il est proposé d'autoriser les virements budgétaires apparaissant sur la liste du 13 mars 2023 préparée par la Direction des finances, au montant de 1 394 889 \$, afin de prévoir les crédits requis pour les dépenses mentionnées en regard de chacun d'eux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230411-4.4**AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION AU VOLET AMÉNAGEMENTS RÉSILIENTS DU PROGRAMME DE RÉSILIENCE ET D'ADAPTATION FACE AUX INONDATIONS (PRAFI) (SD-2023-1064)**

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance du guide du Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI) – volet Aménagements résilients et s'engage à en respecter toutes les modalités qui lui sont applicables ou qui sont applicables à son projet;

Il est proposé :

- 1° d'autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, au volet Aménagements résilients du Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI);
- 2° que la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui lui sont applicables;
- 3° que la Ville s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer tous les coûts non admissibles au PRAFI associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts, la part des coûts admissibles qui n'est pas subventionnée et qui lui incombe ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien de l'infrastructure ou de l'aménagement subventionné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. RESSOURCES HUMAINES**CO-230411-5.1****DÉPÔT DU RAPPORT D'ÉVOLUTION DES SUSPENSIONS DISCIPLINAIRES IMPOSÉES PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL, AUX SALARIÉS DE COMPÉTENCE LOCALE (SD-2023-0683)**

Il est procédé au dépôt du rapport d'évolution des suspensions disciplinaires imposées par le directeur général, aux salariés de compétence locale.

6. BIENS MATÉRIELS ET SERVICES

CO-230411-6.1**DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS EN CONFORMITÉ AVEC L'ARTICLE 477.3 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES POUR LE MOIS DE JANVIER 2023 (SD-2023-0693)**

Il est procédé au dépôt de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ attribués au cours du mois de janvier 2023 et des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus depuis le début de l'exercice financier 2023, avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats excède 25 000 \$.

CO-230411-6.2**DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS EN CONFORMITÉ AVEC L'ARTICLE 477.3 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2023 (SD-2023-0760)**

Il est procédé au dépôt de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ attribués au cours du mois de février 2023 et des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus depuis le début de l'exercice financier 2023, avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats excède 25 000 \$.

M. Sylvain Larocque quitte son siège.

CO-230411-6.3**AUTORISATION D'ENTREPRENDRE DES PROCÉDURES JUDICIAIRES ET AFFECTATION D'UNE SOMME EN PROVENANCE DU FONDS DE REMEMBREMENT AGRICOLE (SD-2023-0822)**

Il est proposé :

1° d'entreprendre les procédures judiciaires prévues aux articles 1 à 3 de la *Loi concernant la Ville de Saint-Hubert* afin que la Ville soit déclarée propriétaire des immeubles décrits dans la liste jointe au sommaire décisionnel SD-2023-0822, compris dans le territoire décrit en annexe I de ladite loi et pour lesquels les taxes municipales n'ont pas été payées pendant trois années consécutives;

2° d'affecter une somme de 15 980 \$ en provenance du fonds de remembrement agricole afin de prévoir les crédits requis à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230411-6.4**AUTORISATION DE VENDRE DES BIENS APPARTENANT À LA VILLE (SD-2023-0600)**

Il est proposé d'autoriser la vente des biens inscrits sur la liste intitulée *Liste des biens à disposer*, jointe au sommaire décisionnel SD-2023-0600, dont la valeur excède 10 000 \$, par l'entremise du Centre d'acquisitions gouvernementales, conformément à l'entente de services intervenue avec

le Centre de services partagés concernant la disposition de biens dont la Ville veut se départir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230411-6.5

AUTORISATION D'UNE DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE APP-20-179 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS D'ÉCLAIRAGE ROUTIER ET D'ESPACES PUBLICS, D'ENFOUISSEMENT D'UTILITÉS PUBLICQUES ET DE FEUX DE CIRCULATION DANS LE CADRE DES PROGRAMMES TRIENNAUX D'IMMOBILISATIONS LOCAL ET D'AGGLOMÉRATION ET LES MISES À JOUR ANNUELLES (SD-2023-0773)

Il est proposé d'autoriser une dépense de 204 327,04 \$, taxes comprises, au contrat-cadre APP-20-179 pour la fourniture de services professionnels d'éclairage routier et d'espaces publics, d'enfouissement d'utilités publiques et de feux de circulation dans le cadre des programmes triennaux d'immobilisations local et d'agglomération et les mises à jour annuelles, requise pour la surveillance bureau et chantier des travaux de réfection des feux de circulation et de l'éclairage routier ainsi que pour le maintien de la circulation sur le chemin de Chambly, entre le boulevard Vauquelin et la route 116.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230411-6.6

AUTORISATION D'UNE DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE APP-21-095 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE - CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES MATÉRIAUX (SD-2023-0703)

Il est proposé d'autoriser une dépense de 108 419,96 \$, taxes comprises, au contrat-cadre APP-21-095 pour la fourniture de services professionnels de laboratoire - contrôle de la qualité des matériaux, requise pour les travaux de réfection de la rue du Collège, entre la rue Matheson et le boulevard Cousineau, dans le secteur Bienville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230411-6.7

AUTORISATION D'UNE DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE APP-21-095 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE - CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES MATÉRIAUX (SD-2023-0755)

Il est proposé d'autoriser une dépense de 180 350,59 \$, taxes comprises, au contrat-cadre APP-21-095 pour la fourniture de services professionnels de laboratoire - contrôle de la qualité des matériaux, requise pour la réfection et le réaménagement du chemin de Chambly, entre le boulevard Vauquelin et la route 116.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230411-6.8**AUTORISATION D'UNE DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE APP-22-155 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE DANS LE CADRE DES PROGRAMMES TRIENNAUX D'IMMOBILISATIONS LOCAL ET D'AGGLOMÉRATION ET LES MISES À JOUR ANNUELLES (SD-2023-0597)**

Il est proposé d'autoriser une dépense de 180 290,69 \$, taxes comprises, au contrat-cadre APP-22-155 pour la fourniture de services professionnels en ingénierie dans le cadre des programmes triennaux d'immobilisations local et d'agglomération et les mises à jour annuelles, requise pour la surveillance de la reprise des travaux de construction du prolongement du boulevard Béliveau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230411-6.9**AUTORISATION D'UNE DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE APP-22-155 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE DANS LE CADRE DES PROGRAMMES TRIENNAUX D'IMMOBILISATIONS LOCAL ET D'AGGLOMÉRATION ET LES MISES À JOUR ANNUELLES (SD-2023-0664)**

Il est proposé d'autoriser une dépense de 193 015,20 \$, taxes comprises, au contrat-cadre APP-22-155 pour la fourniture de services professionnels en ingénierie dans le cadre des programmes triennaux d'immobilisations local et d'agglomération et les mises à jour annuelles, requise pour la surveillance des travaux de construction des rues Sabatino et des Pins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Sylvain Larocque reprend son siège.

CO-230411-6.10**AUTORISATION D'UNE DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE APP-22-155 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE DANS LE CADRE DES PROGRAMMES TRIENNAUX D'IMMOBILISATIONS LOCAL ET D'AGGLOMÉRATION ET LES MISES À JOUR ANNUELLES (SD-2023-0837)**

Il est proposé d'autoriser une dépense de 100 943,45 \$, taxes comprises, au contrat-cadre APP-22-155 pour la fourniture de services professionnels en ingénierie dans le cadre des programmes triennaux d'immobilisations local et d'agglomération et les mises à jour annuelles, requise pour la surveillance des travaux d'infrastructures sous les passages à niveau des rues de la Province et de la Métropole.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230411-6.11**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-159 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES SOUS LES PASSAGES À NIVEAU DES RUES DE LA PROVINCE ET DE LA MÉTROPOLE (SD-2023-0377)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-22-159 pour l'exécution de travaux de réfection des infrastructures sous les passages à niveau des rues de la Province et de la Métropole, au plus bas soumissionnaire conforme, Excavation Jonda inc., pour un montant estimé à 4 232 513,51 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230411-6.12**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-168 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RECHERCHE DE RACCORDEMENTS INVERSÉS DANS LES RÉSEAUX D'ÉGOUT (SD-2023-0518)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-22-168 pour la fourniture de services professionnels dans le cadre du programme de recherche de raccordements inversés dans les réseaux d'égout, au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage selon le système de pondération et d'évaluation des offres, Management Simo inc., pour un montant estimé à 167 184 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Karl Ferraro quitte son siège.

CO-230411-6.13**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-004 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'AUSCULTATION ET LA MISE À JOUR DE L'ÉTAT DES CHAUSSÉES (SD-2023-0608)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-23-004 pour la fourniture de services professionnels pour l'auscultation et la mise à jour de l'état des chaussées, au seul soumissionnaire, lequel est conforme selon le système de pondération et d'évaluation des offres, Englobe Corp., pour un montant estimé à 270 504,92 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230411-6.14**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-007 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE MARQUAGE LONGITUDINAL DE LA CHAUSSÉE DU SECTEUR SUD DE LA VILLE (CONTRAT 1) (SD-2023-0634)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-23-007 pour l'exécution de travaux de marquage longitudinal de la chaussée du secteur sud de la Ville (contrat 1), pour une période prenant fin le 31 décembre 2027, au plus bas

soumissionnaire conforme, Marquage Signalisation Rive-Sud B.A. inc., pour un montant estimé à 877 330,38 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230411-6.15

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-007 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE MARQUAGE LONGITUDINAL DE LA CHAUSSEE DU SECTEUR NORD DE LA VILLE (CONTRAT 2) (SD-2023-0721)

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-23-007 pour l'exécution de travaux de marquage longitudinal de la chaussée du secteur nord de la Ville (contrat 2), pour une période prenant fin le 31 décembre 2027, au plus bas soumissionnaire conforme, Marquage Signalisation Rive-Sud B.A. inc., pour un montant estimé à 1 080 137,83 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230411-6.16

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-007 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE MARQUAGE PONCTUEL DE LA CHAUSSEE DU SECTEUR SUD # 1 DE LA VILLE (CONTRAT 3) (SD-2023-0722)

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-23-007 pour l'exécution de travaux de marquage ponctuel de la chaussée du secteur sud # 1 de la Ville (contrat 3), pour une période prenant fin le 31 décembre 2027, au plus bas soumissionnaire conforme, Marquage Signalisation Rive-Sud B.A. inc., pour un montant estimé à 1 458 722,22 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230411-6.17

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-007 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE MARQUAGE PONCTUEL DE LA CHAUSSEE DU SECTEUR SUD # 2 DE LA VILLE (CONTRAT 4) (SD-2023-0723)

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-23-007 pour l'exécution de travaux de marquage ponctuel de la chaussée du secteur sud # 2 de la Ville (contrat 4), pour une période prenant fin le 31 décembre 2027, au plus bas soumissionnaire conforme, Marquage Signalisation Rive-Sud B.A. inc., pour un montant estimé à 1 645 021,65 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230411-6.18**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-007 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE MARQUAGE PONCTUEL DE LA CHAUSSEE DU SECTEUR NORD # 1 DE LA VILLE (CONTRAT 5) (SD-2023-0724)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-23-007 pour l'exécution de travaux de marquage ponctuel de la chaussée du secteur nord # 1 de la Ville (contrat 5), pour une période prenant fin le 31 décembre 2027, au plus bas soumissionnaire conforme, Marquage Signalisation Rive-Sud B.A. inc., pour un montant estimé à 2 237 512,88 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230411-6.19**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-007 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE MARQUAGE PONCTUEL DE LA CHAUSSEE DU SECTEUR NORD # 2 DE LA VILLE (CONTRAT 6) (SD-2023-0725)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-23-007 pour l'exécution de travaux de marquage ponctuel de la chaussée du secteur nord # 2 de la Ville (contrat 6), pour une période prenant fin le 31 décembre 2027, au plus bas soumissionnaire conforme, Marquage Signalisation Rive-Sud B.A. inc., pour un montant estimé à 2 219 046,09 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230411-6.20**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-015 POUR LE NETTOYAGE PRINTANIER DES PISCINES, DES PATAUGEOIRES ET DES CABINES (OPTION A) (SD-2023-0808)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-23-015 pour le nettoyage printanier des piscines, des pataugeoires et des cabines (option A), pour une période débutant le premier jour du mois suivant son adjudication et prenant fin le 31 décembre 2025, au plus bas soumissionnaire conforme, Paysagiste Rive-Sud ltée, pour un montant estimé à 112 445,55 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230411-6.21**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-011 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉNOVATION DE L'ENVELOPPE DU BÂTIMENT, DE LA TOITURE ET DE RELOCALISATION DES SYSTÈMES MÉCANIQUES DU CENTRE SPORTIF ROSANNE-LAFLAMME ET AFFECTATION DE SOMMES EN PROVENANCE DES REVENUS DE L'ANNÉE PERÇUS EN TAXE DÉDIÉE (SD-2023-0922)**

Il est proposé :

1° d'adjuger le contrat APP-23-011 pour l'exécution de travaux de rénovation de l'enveloppe du bâtiment, de la toiture et de relocalisation des systèmes mécaniques du Centre sportif Rosanne-Laflamme, au plus bas

soumissionnaire conforme, Construction Bugère inc., pour un montant de 1 177 114,05 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis;

2° d'affecter, en provenance des revenus de l'année perçus en taxe dédiée :

2.1° une somme de 1 074 862 \$ afin de prévoir les crédits requis pour l'exécution des travaux;

2.2° une somme de 141 714 \$ afin de prévoir les crédits requis pour les services professionnels en architecture et en ingénierie externes et pour des services de laboratoire;

2.3° une somme de 28 424 \$ afin de prévoir les crédits requis pour les frais de gestion du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Karl Ferraro reprend son siège.

CO-230411-6.22

MODIFICATION AU CONTRAT APP-18-063 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DANS LES RUES CARON ET RIDEAU AINSI QUE DANS LE BOULEVARD KIMBER, DANS LE CADRE DU PROJET DE MODERNISATION DES INFRASTRUCTURES DU SECTEUR BIENVILLE, PHASE 1B (SD-2023-0429)

Il est proposé d'autoriser une modification au contrat APP-18-063 pour l'exécution de travaux de réfection des infrastructures dans les rues Caron et Rideau ainsi que dans le boulevard Kimber, dans le cadre du projet de modernisation des infrastructures du secteur Bienville, phase 1B, adjugé à 175784 Canada inc., pour un montant estimé à 112 675,50 \$, taxes comprises, requise pour les motifs invoqués au sommaire décisionnel SD-2023-0429.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. BIENS IMMOBILIERS

CO-230411-7.1

AUTORISATION DE PROCÉDER À DES ÉTUDES ET INSPECTIONS ENVIRONNEMENTALES DU LOT 5 627 347 DU CADASTRE DU QUÉBEC (SD-2023-0779)

Il est proposé :

1° d'autoriser la Coopérative de solidarité en habitation Laure-Gaudreault, ainsi que leurs représentants et mandataires, à procéder à des études et inspections environnementales du lot 5 627 347 du cadastre du Québec;

2° d'approuver le document intitulé *Autorisation relative à la communication de renseignements confidentiels*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230411-7.2

APPROBATION DU PREMIER AMENDEMENT AU BAIL AVEC L'ALLIANCE DE L'INDUSTRIE NAUTIQUE DU QUÉBEC PORTANT SUR LES LOCAUX 2 ET 3 DE LA CAPITAINERIE SITUÉE AU 101, CHEMIN DE LA RIVE, DANS LE PORT DE PLAISANCE RÉAL-BOUVIER ET CONSENTEMENT À LA CESSIION DE CE BAIL (SD-2023-0619)

Il est proposé:

1° d'approuver le premier amendement au bail avec l'Alliance de l'industrie nautique du Québec, anciennement connu sous le nom Association Maritime du Québec (A.M.Q.), portant sur les locaux 2 et 3 de La Capitainerie située au 101, chemin de la Rive, dans le port de plaisance Réal-Bouvier, afin notamment de prolonger la durée du bail jusqu'au 31 décembre 2029;

2° de consentir à la cession de ce bail entre l'Alliance de l'industrie nautique du Québec et Croisières Navark inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230411-7.3

APPROBATION DE L'ADDENDA N° 1 MODIFIANT LA PROMESSE D'ACHAT PORTANT SUR LE LOT 6 337 641 DU CADASTRE DU QUÉBEC (SD-2023-0729)

Il est proposé d'approuver l'addenda n° 1 modifiant la promesse de Corporation Jamp Pharma d'acheter le lot 6 337 641 du cadastre du Québec afin de modifier la déclaration de la Ville quant aux milieux humides et hydriques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230411-7.4

APPROBATION D'UNE PROMESSE DE CESSIION BILATÉRALE PORTANT SUR LES PARTIES DES LOTS 2 007 224 ET 2 005 539 DU CADASTRE DU QUÉBEC (EN VOIE DE SUBDIVISION) (SD-2023-0615)

Il est proposé :

1° d'approuver la promesse de la Ville de céder au Centre de services scolaire Marie-Victorin deux parties du lot 2 007 224 du cadastre du Québec (en voie de subdivision), d'une superficie approximative de 8089 m², situées dans les parcs Paul-Pratt et de Normandie, en échange d'une partie du lot 2 005 539 du même cadastre (en voie de subdivision), d'une superficie approximative de 656,3 m², selon les conditions mentionnées à la promesse de cession bilatérale jointe au sommaire décisionnel SD-2023-0615;

2° de retirer les deux parties du lot 2 007 224 du cadastre du Québec du domaine public de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230411-7.5

ACCEPTATION D'UNE PROMESSE D'ACQUISITION PORTANT SUR LE LOT 4 779 030 DU CADASTRE DU QUÉBEC (SD-2023-0730)

Il est proposé :

1° d'accepter la promesse de l'Office d'habitation de Longueuil d'acquérir le lot 4 779 030 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 1 221,9 mètres carrés, situé sur la rue Saint-Roch, à titre gratuit, selon les conditions mentionnées à la promesse d'acquisition du 9 mars 2023;

2° de retirer le lot 4 779 030 du cadastre du Québec du domaine public de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230411-7.6

ACCEPTATION D'UNE OFFRE D'ACHAT PORTANT SUR LE LOT 3 412 747 DU CADASTRE DU QUÉBEC (SD-2023-0741)

Il est proposé :

1° d'accepter l'offre du propriétaire du lot 2 208 237 du cadastre du Québec, d'acheter le lot 3 412 747 du même cadastre, d'une superficie approximative de 35,4 m², au montant de 600 \$, taxes non comprises, et selon les conditions mentionnées dans la lettre du conseiller - projets immobiliers à la Division de la gestion des actifs immobiliers du 27 février 2023 et acceptée par l'acheteur le 4 mars 2023;

2° de retirer le lot 3 412 747 du cadastre du Québec du domaine public de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. RÉGLEMENTATION ET AFFAIRES JURIDIQUES

CO-230411-8.1

DÉPÔT DES CERTIFICATS DE L'ASSISTANTE-GREFFIÈRE CONCERNANT LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT TENUE SUR LES RÈGLEMENTS CO-2022-1209 ET CO-2022-1216 (SD-2023-0612)

Il est procédé au dépôt des certificats de l'assistante-greffière concernant la procédure d'enregistrement tenue sur les règlements suivants :

1° *Règlement CO-2022-1209 décrétant un emprunt pour le paiement d'honoraires professionnels pour la réalisation d'études préparatoires, la production de plans et devis et la surveillance de travaux relatifs aux bâtiments du pôle culturel;*

2° Règlement CO-2022-1216 décrétant l'affectation des soldes disponibles de divers règlements d'emprunt.

CO-230411-8.2

AUTORISATION DU RÈGLEMENT DES RÉCLAMATIONS DANS LE CADRE DU CONTRAT APP-19-131 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉFECTION DES PASSERELLES DE LAFRANCE ET DU MARIGOT SITUÉES AU-DESSUS DE LA ROUTE 132 ET DU BOULEVARD MARIE-VICTORIN (SD-2023-0570)

Il est proposé :

1° d'autoriser le règlement des réclamations soumises par ACI Ponts et Ouvrages d'Art inc. dans le cadre du contrat APP-19-131 pour l'exécution de travaux de réfection des passerelles de Lafrance et du Marigot situées au-dessus de la route 132 et du boulevard Marie-Victorin, et d'autoriser le paiement d'un montant de 159 404,46 \$, taxes comprises;

2° de libérer une partie de la retenue spéciale, pour pénalités de retard, d'un montant de 89 680,50 \$, taxes comprises;

3° de libérer la retenue contractuelle finale au montant de 118 981,18 \$, taxes comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230411-8.3

APPROBATION D'UNE ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET MÉTIERS ET TRADITIONS CONCERNANT L'USAGE DU VIEUX-PRESBYTÈRE ST. MARK, SITUÉ AU 340, RUE SAINT-CHARLES OUEST (SD-2023-0075)

Il est proposé d'approuver l'entente à intervenir entre la Ville et Métiers et Traditions concernant l'usage du Vieux-Presbytère St. Mark, situé au 340, rue Saint-Charles Ouest, pour son fonctionnement et la tenue de ses activités, pour une période prenant fin le 31 décembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230411-8.4

APPROBATION D'UNE ENTENTE AVEC AGRÉGAT CONCERNANT LA RÉALISATION DU PROJET ATRIUM (SD-2023-0086)

Il est proposé d'approuver l'entente avec Agrégat concernant la réalisation du projet *Atrium*, afin de présenter des oeuvres en continu dans une installation artistique temporaire située dans l'Atrium de l'Université de Sherbrooke, par laquelle une aide financière de 40 000 \$, taxes comprises, le cas échéant, est octroyée à cet organisme, pour la période du 15 avril 2023 au 15 avril 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230411-8.5**APPROBATION D'UNE ENTENTE AVEC MUSIQUE ÉMERGENTE LOCALE CONCERNANT L'ORGANISATION DE L'ÉVÉNEMENT FESTIMEL POUR LES ANNÉES 2023, 2024 ET 2025 (SD-2023-0238)**

Il est proposé d'approuver l'entente avec Musique Émergente Locale concernant l'organisation de l'événement Festimel, par laquelle une aide financière de 10 000 \$ pour l'année 2023, 10 300 \$ pour l'année 2024 et 10 600 \$ pour l'année 2025, taxes comprises, le cas échéant, est octroyée à cet organisme, pour la période du 22 mars 2023 au 31 décembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230411-8.6**APPROBATION D'UNE ENTENTE AVEC LE FOYER ST-ANTOINE DE LONGUEUIL INC. CONCERNANT LE MAINTIEN EN BON ÉTAT DE RÉPARATION DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 150, RUE GRANT, AFIN D'EN PRÉSERVER SA VALEUR PATRIMONIALE (SD-2023-0511)**

Il est proposé d'approuver l'entente avec Le foyer St-Antoine de Longueuil inc. par laquelle une aide financière de 846 102 \$, taxes comprises, le cas échéant, est octroyée à cet organisme, pour la période du 1^{er} mars 2023 au 29 février 2028 pour le maintien en bon état de réparation de l'immeuble situé au 150, rue Grant afin d'en assurer la préservation de sa valeur patrimoniale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230411-8.7**APPROBATION D'UNE ENTENTE AVEC LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN, AGISSANT PAR SON ÉTABLISSEMENT 0087 - ÉCOLE SECONDAIRE SAINT-EDMOND, CONCERNANT L'ÉVACUATION EN CAS D'URGENCE DE L'ÉCOLE SECONDAIRE SAINT-EDMOND (SD-2023-0549)**

Il est proposé d'approuver l'entente avec le Centre de services scolaire Marie-Victorin, agissant par son établissement 0087 - École secondaire Saint-Edmond, concernant l'évacuation en cas d'urgence de cette école, pour une période d'un an, renouvelable automatiquement pour des périodes additionnelles d'un an chacune.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230411-8.8**APPROBATION DE L'AVENANT À LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE INTERVENUE AVEC LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX MUNICIPALITÉS DANS LA MISE EN PLACE D'INFRASTRUCTURES DE GESTION DURABLE DES EAUX DE PLUIE À LA SOURCE POUR LE PROJET DE PROLONGEMENT DU BOULEVARD BÉLIVEAU (SD-2023-0929)**

Il est proposé d'approuver l'avenant à la convention d'aide financière intervenue avec la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du programme de soutien aux municipalités dans la mise en place

d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source pour le projet de prolongement du boulevard Béliveau, lequel a pour objet de prolonger le délai de validité de la convention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230411-8.9

APPROBATION DE L'ADDENDA MODIFIANT L'ENTENTE DE LOCATION AVEC LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE LA VISITATION, CONCERNANT LA LOCATION PAR LA VILLE DE CERTAINS LOCAUX DU CENTRE COMMUNAUTAIRE SAINT-FRANÇOIS-DE-SALES (SD-2023-0772)

Il est proposé d'approuver l'addenda modifiant l'entente de location avec La fabrique de la paroisse de La Visitation, concernant la location par la Ville de certains locaux du Centre communautaire Saint-François-de-Sales, lequel a pour objet de remplacer l'article 2.3 relatif aux coûts de location des salles polyvalentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230411-8.10

MODIFICATION DU RÈGLEMENT CO-2017-954 ORDONNANT DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE PATRICK ET DU CHEMIN DE CHAMBLY, ENTRE LA RUE CUVILLIER ET LA ROUTE 116, AINSI QUE DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UNE VOIE DE VIRAGE À GAUCHE DANS LE CHEMIN DE LA SAVANE, INCLUANT DES TRAVAUX DE FEUX DE CIRCULATION, ET DÉCRÉTANT, À CETTE FIN ET POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT (SD-2023-0988)

Il est proposé de modifier le *Règlement CO-2017-954 ordonnant des travaux de réaménagement de la rue Patrick et du chemin de Chambly, entre la rue Cuvillier et la route 116, ainsi que des travaux d'aménagement d'une voie de virage à gauche dans le chemin de la Savane, incluant des travaux de feux de circulation, et décrétant, à cette fin et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt* de la manière suivante :

1° par le remplacement, à l'article 2, de 18 125 000 \$ par 20 613 000 \$;

2° par le remplacement de l'article 3 par le suivant :

3. *Pour se procurer la somme de 20 613 000 \$, le conseil :*

1° *décrète un emprunt n'excédant pas 18 125 000 \$ pour une période de 15 ans;*

2° *affecte une somme de 2 488 000 \$ provenant du fonds général.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. CIRCULATION ET TRANSPORT

10. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

CO-230411-10.1**RÉVISION D'UNE DÉCISION RENDUE PAR LE COMITÉ D'ÉTUDE DES DEMANDES DE DÉMOLITION D'IMMEUBLES CONCERNANT LA DEMANDE DE DÉMOLITION COMPLÈTE DU BÂTIMENT PRINCIPAL SITUÉ AU 4515, MONTÉE SAINT-HUBERT, DANS L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-HUBERT (SD-2023-0699)**

Il est proposé de confirmer la décision rendue par le comité d'étude des demandes de démolition d'immeubles le 31 janvier 2023, lequel a refusé la démolition complète du bâtiment principal situé au 4515, montée Saint-Hubert, dans l'arrondissement de Saint-Hubert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. AFFAIRES DIVERSES**12. ORIENTATIONS POUR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION****CO-230411-12.1****AUTORISATION DE VENDRE DES BIENS APPARTENANT À LA VILLE (SD-2023-0601)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser la vente des biens inscrits sur la liste jointe au sommaire décisionnel SD-2023-0601, dont la valeur excède 10 000 \$, par l'entremise du Centre d'acquisitions gouvernementales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230411-12.2**AUTORISATION DU CHANGEMENT D'AFFECTATION DE TRENTE VÉHICULES APPARTENANT À LA VILLE (SD-2023-0236)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser le changement d'affectation de trente véhicules utilisés dans l'exercice d'une compétence d'agglomération pour qu'ils soient dorénavant utilisés dans l'exercice d'une compétence locale, conditionnellement à l'approbation par le conseil ordinaire de la Ville de Longueuil du versement d'une compensation d'un

montant de 90 000 \$, taxes nettes, au poste budgétaire approprié, de compétence d'agglomération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230411-12.3

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-161 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN MATIÈRE D'ENQUÊTE DE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE ET DE PROBLÈMES DE CLIMAT DE TRAVAIL (SD-2023-0584)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat APP-22-161 pour la fourniture de services professionnels en matière d'enquête de harcèlement psychologique et de problèmes de climat de travail, pour une période de trois ans, au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage selon le système de pondération et d'évaluation des offres, Latitude Management inc., pour un montant estimé à 325 954,13 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230411-12.4

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-167 POUR LE REMPLACEMENT DU DÉBITMÈTRE À LA DISTRIBUTION DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE LOUISE-GRAVEL (SD-2023-0051)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat APP-22-167 pour le remplacement du débitmètre à la distribution de l'usine de production d'eau potable Louise-Gravel, au plus bas soumissionnaire conforme, Nordmec Construction inc., pour un montant estimé à 102 389,61 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230411-12.5

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-23-006 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT À LA STATION DE POMPAGE D'EAUX USÉES MARIE-VICTORIN (SD-2023-0938)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine

séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat APP-23-006 pour la fourniture de services professionnels en architecture pour la construction d'un nouveau bâtiment à la station de pompage d'eaux usées Marie-Victorin, au seul soumissionnaire, lequel est conforme, Cimaise inc., pour un montant de 166 977,62 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230411-12.6

ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT FU-23-003 POUR LA FOURNITURE D'UNE SOLUTION EN LIGNE DE RECRUTEMENT (SD-2023-0643)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'attribuer de gré à gré le contrat FU-23-003 pour la fourniture d'une solution en ligne de recrutement, pour une période débutant le 24 avril 2023 et prenant fin le 23 avril 2026, à LinkedIn Technology Canada inc., fournisseur unique, pour un montant de 257 910,75 \$, taxes comprises, et selon les conditions de son offre de services datée du 15 février 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230411-12.7

AUTORISATION D'UN EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT DE L'AGGLOMÉRATION AFIN DE PRÉVOIR LES CRÉDITS REQUIS POUR L'ACQUISITION D'UN SIMULATEUR INCENDIE RISC (SD-2023-0672)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser l'emprunt d'un montant n'excédant pas 250 000 \$ au fonds de roulement de l'agglomération, remboursable sur une période de dix ans, afin de prévoir les crédits requis pour l'acquisition d'un simulateur incendie RISC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230411-12.8**APPROBATION D'UNE ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC LE CERIU CENTRE D'EXPERTISE ET DE RECHERCHE EN INFRASTRUCTURES URBAINES CONCERNANT LA RÉALISATION DE LA MISSION ET DES OBJECTIFS DE L'OBSERVATOIRE DE LA GESTION INTÉGRÉE DE L'ESPACE PUBLIC URBAIN (SD-2023-0737)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver l'entente de partenariat avec le CERIU Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines concernant la réalisation de la mission et des objectifs de l'Observatoire de la gestion intégrée de l'espace public urbain, par laquelle une subvention de 75 000 \$, taxes comprises, le cas échéant, est octroyée à cet organisme, pour une période prenant fin le 31 décembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230411-12.9**APPUI À UNE DEMANDE D'EXCLUSION FORMULÉE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) POUR LE LOT 2 419 054 DU CADASTRE DU QUÉBEC (SD-2023-0406)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'appuyer la demande formulée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour autoriser l'exclusion du lot 2 419 054 du cadastre du Québec, situé sur le territoire de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville, de la zone agricole afin de permettre l'exercice d'une activité commerciale en milieu urbain, cette demande étant jugée conforme aux paragraphes 1° à 10° du 2^e alinéa de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230411-12.10**ADOPTION DU DOCUMENT IDENTIFIANT LES MODIFICATIONS REQUISES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME LOCAUX POUR FINS DE CONFORMITÉ SUITE À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT CA-2022-373 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CA-2016-255 RÉVISANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL (SD-2023-0583)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle

entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adopter le document identifiant les modifications requises aux règlements d'urbanisme locaux pour fins de conformité suite à l'entrée en vigueur du *Règlement CA-2022-373 modifiant le règlement CA-2016-255 révisant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil*, lequel est joint au sommaire décisionnel SD-2023-0583.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. CLÔTURE

CO-230411-13.1

PÉRIODE D'INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle.

CO-230411-13.2

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé de lever la séance, il est 21 h 04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La présidente,

La greffière,

Reine Bombo-Allara

Sophie Deslauriers